

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

PROTOCOLE SANITAIRE

➤ PREALABLE

Les parents s'engagent :

- à ce que leur enfant ne se rende pas à l'école en cas de fièvre – **38°C ou plus** – ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le COVID-19 ;
- à respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités sanitaires ;
- à prévenir le directeur de l'école et le directeur de l'accueil de loisirs.

➤ RAPPEL

Enfant de – de 12 ans
Agent avec un schéma vaccinal complet

L'isolement est d'une durée de 7 jours à compter de la date du début des symptômes ou de la date du prélèvement du test positif.

Toutefois, **au bout de 5 jours**, l'enfant pourra sortir d'isolement à 2 conditions :

- effectuer un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif ;
- ne plus avoir de signes cliniques d'infection depuis 48h00.

Si le test réalisé est positif ou l'enfant ne réalise pas de test, l'isolement est maintenu à 7 jours.

Agent sans ou avec un schéma vaccinal incomplet

L'isolement est d'une durée de 10 jours à compter de la date du début des symptômes ou de la date du prélèvement du test positif.

Toutefois, **au bout de 7 jours**, l'agent pourra sortir d'isolement à 2 conditions :

- effectuer un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif ;
- ne plus avoir de signes cliniques d'infection depuis 48h00.

Si le test réalisé est positif ou l'enfant ne réalise pas de test, l'isolement est maintenu à 10 jours.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque dès 6 ans dans les situations à risque (symptômes, contacts à risque, retour d'isolement)



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum 10 minutes toutes les heures

➤ CADRE SANITAIRE

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
PROTOCOLE SANITAIRE	Respect des mesures d'aération et de lavage des mains		
	Port du masque : application des règles en population générale en vigueur dans l'espace public		
	Pas de limitation du brassage obligatoire	Limitation du brassage par niveau obligatoire	Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration
	Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables de la cantine après chaque service	Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables de la cantine après chaque service	Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables de la cantine après chaque repas si possible
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Pas de restriction	Distanciation adaptée à respecter en intérieur	Autorisées en extérieur Seules les activités à basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises en intérieur.



